



# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS du support en euros GARANCE ÉPARGNE

## 1 OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## 2 PRODUIT

### SUPPORT EN EUROS GARANCE ÉPARGNE

Le siège social de GARANCE, mutuelle relevant du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le numéro SIREN 391 399 227 est situé : 51 rue de Châteaudun, 75442 Paris cedex 9

N° de téléphone : 01 70 377 359 - www.garance-mutuelle.fr

L'autorité chargée du contrôle de l'Assureur est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, 75436 Paris cedex 09.

Date d'édition du présent document : 31 décembre 2019.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## 3 EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### Type

Le support en euros GARANCE ÉPARGNE correspond à l'Actif Général de Garantie. Le support est majoritairement investi en actifs obligataires en direct et dans une proportion plus réduite via des OPC en actions, obligations, immobiliers et monétaires.

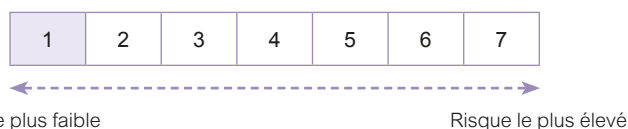
### Objectifs

Ce support a pour objectif la sécurisation de l'investissement et comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes versées nettes de frais sur versement et des éventuels rachats partiels. Son rendement dépend de la participation aux bénéfices attribuée annuellement sur ce support, qui est à caractère contractuelle, et est au moins égal au taux de rendement minimum garanti (fixé en début de chaque exercice)

### Investisseurs de détail visés

Le support en euros GARANCE ÉPARGNE est destiné aux investisseurs recherchant la sécurisation de leur investissement par une faible exposition au risque de perte en capital, et ce, quel que soit l'horizon d'investissement.

## 4 QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?



L'indicateur synthétique de risque retient l'hypothèse que vous conservez le produit 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

### Scénario de performance

Investissement 10 000 €		1 an
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 050,00 €
	Rendement annuel moyen	0,50 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 050,00 €
	Rendement annuel moyen	0,50 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 050,00 €
	Rendement annuel moyen	0,50 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 360,00 €
	Rendement annuel moyen	3,60 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1 an, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 euros. Ces scénarios ne tiennent pas compte des frais de gestion propres au produit d'assurance ni du coût des différentes options (obligatoires ou facultatives) qui pourraient être prélevés sur le support en euros GARANCE ÉPARGNE pour ce même produit d'assurance.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chires indiqués comprennent tous les coûts du support en euros GARANCE ÉPARGNE lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chires ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

## 5 QUE SE PASSE-T-IL SI GARANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance de Garantie, le souscripteur pourrait subir une perte financière.

## 6 QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour une période de détention d'un an. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

### Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement 10 000 €	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	58,63 €
Incidences sur le rendement (réduction du rendement) par an	0,59 %

### Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an :

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,00 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
	Coûts de sortie	0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,06 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,53 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00 %	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0,00 %	L'incidence des commissions d'investissement.

## 7 COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

**Durée de détention recommandée : 1 an (correspond à l'échéance de versement de la participation aux bénéfices).**

Le support en euros GARANCE ÉPARGNE comporte une faculté de rachat. La valeur de rachat est versée dans un délai qui ne peut excéder deux mois à compter de la réception de l'intégralité des pièces justificatives énumérées dans le règlement GARANCE ÉPARGNE.

## 8 COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

En cas de réclamation, vous pouvez écrire au Service Réclamations du siège social : 51, rue de Châteaudun 75442 Paris cedex 09. Il est recommandé au réclamant de détailler de la manière la plus précise possible les motifs de sa réclamation et d'indiquer son numéro d'adhérent.

Si le désaccord persiste, l'adhérent peut demander par écrit l'avis du Médiateur de la FNMF en adressant sa saisine à Monsieur le Médiateur de la Mutualité Française, FNMF, 255, rue de Vaugirard, 75719 Paris cedex 15, ou directement sur le site du Médiateur : <https://www.mediateur-mutualite.fr>. L'avis du médiateur ne s'impose pas aux parties.

## 9 AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les documents remis préalablement à l'adhésion, conformément à la réglementation, sont :

- les statuts de GARANCE, le règlement et la note d'information liés au produit GARANCE ÉPARGNE ;
- le présent document ainsi que les documents d'information clés du support en euros et en unités de compte de GARANCE ÉPARGNE.

Ces documents vous sont remis, ou consultables sur le site [garance-mutuelle.fr](http://garance-mutuelle.fr).